

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 619f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Les présidents de Cour Suprême des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe réunis à Paris

Strasbourg, 20.10.2006 - Les présidents de Cour Suprême des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe se réuniront à Paris les 26 et 27 octobre à la Cour de Cassation à Paris (2, boulevard du Palais).

Co-organisée par le Conseil de l'Europe et la Cour de Cassation française, la conférence portera sur « L'accès à la Cour Suprême : tendances et perspectives ». Elle donnera lieu à un échange d'expériences entre les plus hauts représentants de ces 46 Cours suprêmes et permettra de faire le point tant sur les évolutions récentes dans le fonctionnement de ces Cours, que sur l'accueil et la satisfaction des usagers des Cours Suprêmes.

La conférence sera ouverte, **jeudi 26 octobre à 14 heures**, par Pascal Clément, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Guy Canivet, Premier Président de la Cour de Cassation française et Guy De Vel, Directeur général des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe. **La séance est ouverte à la presse.**

Les travaux se dérouleront ensuite sous la forme de tables rondes qui aborderont notamment les questions suivantes :

- Quel usage des technologies de l'information pour une cour suprême ?
- Un système d'aide juridictionnel au niveau de la cour suprême encourage-t-il des recours non fondés ?
- Faut-il des avocats spécialisés devant la cour suprême ?
- Peut-on filtrer les recours sans limiter le droit d'accès au juge ?
- Faut-il et peut-on mesurer la satisfaction des usagers ?

Jeudi 26 octobre à 17h30, Guy De Vel, Directeur général des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe, remettra le [Prix Balance de Cristal](#) récompensant un projet innovant concourant à la qualité de la Justice, en présence des membres du jury. **La cérémonie est ouverte à la presse.**

Guy Canivet, Premier Président de la Cour de cassation, Lord Phillips of Worth Matravers, Lord Chief Justice, Président des Cours d'Angleterre et du Pays de Galles, et Guy De Vel, Directeur général des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe, donneront un **petit-déjeuner de presse le vendredi 27 octobre à 8h30** au Club de la Cour de Cassation.

Pour le programme complet, la liste des participants et les documents de travail, voir le dossier spécial : <http://www.coe.int/supreme-courts/fr>

Contact Presse : Henriette Girard, Conseil de l'Europe, tel +33(0)3 88 41 21 41, +33(0)6 75 65 03 39, henriette.girard@coe.int

Accréditation : Elisabeth Oliveira-Dias, Cour de Cassation, tél +33(0)1 44 32 67 79, elisabeth.oliveira-dias@justice.fr

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.